



## salaire différé et activité salariée

Par **Ohlala**, le **03/07/2012** à **23:51**

Bonjour,

Suite au décès de mon père (succession en cours), mon frère réclame un salaire différé pour une période de 18 mois à partir de ses 18 ans.

Il présente une attestation de la mutualité sociale agricole pour une activité non salariée d'aide familial.

Pendant cette même période, il exerçait une autre activité salariée.

Du fait de cette activité salariée, je ne suis pas d'accord avec le montant du salaire différé

Qui doit prouver cette activité et par quels documents?

merci pour vos réponses.